

Interdiction des PFAS :

L'UIT salue les évolutions du texte mais reste vigilante quant aux répercussions de sa mise en oeuvre

L'Union des Industries Textiles prend acte de l'adoption définitive, ce 20 février 2025, de la proposition de loi relative à l'interdiction partielle des PFAS.

Si le texte final présente des évolutions significatives par rapport à sa version initiale, notamment grâce à un dialogue constructif avec les parlementaires, deux points demeurent critiques : l'impossibilité d'écouler les stocks existants, mettant en péril de nombreuses entreprises, et un calendrier national en avance sur l'Europe fragilisant la compétitivité de la filière.

L'UIT se félicite que le législateur ait entendu la nécessité de prévoir des exceptions "pour les produits textiles nécessaires à des utilisations essentielles, de ceux contribuant à l'exercice de la souveraineté nationale et pour lesquels il n'existe pas de solution de substitution et des textiles techniques à usage industriel". Cette avancée témoigne d'une prise en compte par les parlementaires des réalités industrielles.

Néanmoins, deux enjeux majeurs demeurent insuffisamment traités :

- Premièrement, l'absence de disposition concernant l'écoulement des stocks existants fait peser un risque économique considérable sur les entreprises, déjà fragilisées par un contexte économique difficile.
- Deuxièmement, le calendrier d'application, en avance sur le reste de l'Europe, risque de créer une distorsion de concurrence préjudiciable à l'industrie textile française. Les entreprises seraient ainsi seules à supporter ces contraintes réglementaires, fragilisant leur position sur le marché européen.

Fidèle à son engagement continu envers la recherche de solutions durables, l'UIT oeuvre depuis plusieurs années à identifier des alternatives aux PFAS pour aboutir et garantir des performances similaires sans compromettre la durabilité et la qualité des produits. Elle rappelle à cette occasion que la filière poursuit sa transition, comme en témoignent les ennoblisseurs qui ont déjà considérablement réduit leurs rejets. Cette quête d'alternatives performantes nécessite du temps et des investissements conséquents.

Un appel au dialogue et à la concertation

C'est pour ces raisons que l'UIT appelle donc à la poursuite d'un dialogue constructif avec les pouvoirs publics, en particulier dans le cadre de l'élaboration des décrets d'application qui concernent la filière.

À propos de l'Union des Industries Textiles (UIT)

L'Union des Industries Textiles représente les 2 390 entreprises exerçant une activité textile en France (filature, moulinage, tricotage, tissage, ennoblissement...). Elles emploient 57 300 salariés et ont réalisé en 2023 un chiffre d'affaires de 16,5 milliards d'euros dans des domaines d'application pointus : la mode et le luxe, la maison, et dans les marchés techniques (automobile, aéronautique, santé, construction...). L'UIT fédère les syndicats textiles régionaux ou de branche.

Plus d'informations sur : www.textile.fr

Chiffres clés de l'industrie textile 2023.



Source : Dares 2021
Source **: UIT et Douanes

(*) Chiffres non comparables aux chiffres des années précédentes



74 rue de la Fédération 75015 Paris - 01 58 60 24 24

Contact presse

Julie Gautron - julie@agenceflag.com - 06 08 12 73 60